

Bilan de législature 2021-2026

Municipalité de Buchillon

Jun 2026



Plan de législature 2021-2026



Municipalité de
Buchillon
Décembre 2021



Bilan de législature

Contexte du plan de législature :

En début de législature, la Municipalité fraîchement élue a présenté au Conseil Communal son plan de législature en 6 axes stratégiques. Ce document a été un fil rouge pour l'équipe municipale et a permis, durant les 5 années de la législature, de voir les progrès accomplis et l'avancement des projets.

Objectif du bilan de législature :

A l'issue de cette législature, la Municipalité souhaite présenter au Conseil communal et à la population ce qu'elle a accompli dans le respect de ses engagements grâce au présent document *Bilan de législature*.

Composition de la Municipalité :

Après 3 années en qualité de Syndique, Claudine Gerardi-Zürcher a démissionné au 30 juin 2024 pour rejoindre son mari et prendre sa retraite dans le sud de la France. Jean-Pierre Mitard, Municipal des Finances depuis 2016 et Vice-Syndic depuis le début de la législature, a été élu tacitement Syndic. Dans une logique de continuité, le nouvel élu Laurent Théron a repris les dicastères des bâtiments, église et cimetière, Pascal Mercier est devenu Vice-Syndic, tandis que le nouveau Syndic Jean-Pierre Mitard reprenait l'Administration Générale.

Ainsi, ce changement en cours de législature n'a pas occasionné de bouleversement et n'a pas eu d'impact sur le plan de législature. L'équipe en place les trois premières années et celle renouvelée pour les deux dernières années, a parfaitement fonctionné avec pour seul objectif de servir les intérêts de notre commune dans un climat de confiance réciproque et de bonne entente.

DICASTÈRES – 2021/2024

GERARDI-ZÜRCHER Claudine Syndique	Administration générale Développement durable Bâtiments communaux Églises et cimetière <i>Députée ARCAM</i>
MITARD Jean-Pierre Vice-syndic	Finances Personnel communal Affaires sociales Protection civile <i>Député PCi Député ARASMAC</i>
GUEX Pierre-Frédéric Municipal	Eau et épuration Routes et éclairage public Espaces publics Cours d'eau, rives et port Police Service du feu <i>Député PRM Député SIS Morget</i>
MERCIER Pascal Municipal	Écoles Gestion des déchets Sociétés locales et manifestations Forêts, vignes et terrains communaux <i>Député ASSAGIE</i>
BREITLING Lawrence Municipal	Urbanisme Police des constructions Aménagement du territoire

DICASTÈRES – 2024/2026

MITARD Jean-Pierre Syndic	Administration générale Finances Protection civile Affaires sociales <i>Député ARASMAC Député ORPC</i>
MERCIER Pascal Vice-Syndic	Écoles Gestion des déchets Sociétés locales et manifestations Forêts, vignes et terrains communaux Informatique et cybersécurité <i>Député ASSAGIE</i>
GUEX Pierre-Frédéric Municipal	Eau et épuration Routes et éclairage public Espaces publics Cours d'eau, rives et port Police Service du feu <i>Député PRM Député SIS Morget</i>
BREITLING Lawrence Municipal	Urbanisme Police des constructions Aménagement du territoire
THEROND Laurent Municipal	Bâtiments communaux Eglise et cimetière Mobilité Tourisme

Collaboration avec le Conseil communal :

Durant la législature, la Municipalité a présenté 41 préavis au Conseil communal, qui les a tous acceptés. La Municipalité souligne la qualité de la collaboration avec le Conseil communal, en particulier ses deux Présidents successifs Annabel Pulcrano et Beat Schmied, ainsi que les commissions permanentes.

Globalement, hormis quelques interventions individuelles répétées d'un concitoyen, créant des tensions inutiles et une certaine lassitude, d'ailleurs sanctionnées par les électeurs lors des élections en 2026, la Municipalité tient à remercier la qualité du travail des Conseillers et la confiance régulièrement témoignée.

Engagements des employés communaux :

Les employés communaux ont permis à la Municipalité de réaliser la mise en œuvre des actions issues de la stratégie et des décisions politiques prises. La collaboration entre la Municipalité et les employés communaux a été essentielle à l'excellent fonctionnement de nos institutions et à la satisfaction exprimée par la population.

Travaux de la Municipalité :

La Municipalité s'est réunie 221 fois durant les 5 années de législature pour des séances de Municipalité d'une durée moyenne de 2 heures. La qualité des séances a largement bénéficié d'une bonne préparation des dossiers présentés par les Municipaux et d'un excellent suivi réalisé par le Greffe. Les 41 préavis réalisés ne sont que « la partie visible de l'iceberg » qui découle d'un important travail de fond.

Les ressources de la Municipalité ont aussi été engagées dans les très nombreuses séances externes auprès des habitants et de leurs mandataires bien sûr, des Autorités cantonales, des communes voisines, des associations intercommunales, des associations faitières, et des fournisseurs de prestations.



Jean-Pierre Mitard
Syndic dès juillet 2024
Vice-Syndic de juillet 2021 à juillet 2024



Pascal Mercier
Vice-Syndic dès juillet 2024



Pierre-Frédéric Guex
Municipal



Lawrence Breitling
Municipal



Laurent Therond
Municipal dès juillet 2024

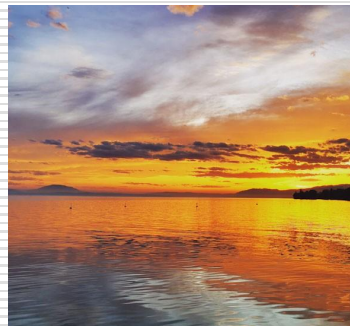


Claudine Gerardi-Zürcher
Syndique de juillet 2021 à juin 2024

6 axes stratégiques



1. Qualité de vie et bien-être
2. Politique financière
3. Politique environnementale
4. Aménagement du territoire
5. Valorisation du patrimoine
6. Administration et ressources humaines



Bilan « 6 axes stratégiques »

Résumé du bilan

La Municipalité a très largement atteint les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés en 2021 et qu'elle s'était engagée à tenir durant les 5 ans de son mandat.

La Qualité de vie et bien être à Buchillon a été l'une des priorités des activités de la Municipalité en privilégiant des prestations élevées, un cadre harmonieux et l'entretien attentif des infrastructures.

La Politique financière a permis de maintenir des finances communales saines, avec une absence d'endettement sur le patrimoine administratif rendu principalement possible par les revenus du patrimoine financier, et un taux d'imposition attractif.

La Politique environnementale a abouti à la réalisation d'un PECC-Plan Energie Climat Communal qui contribuera dans le futur, à la vision environnementale transversale des actions de la Municipalité. La gestion des particularités forestières, lacustres, riveraines de rivières mais aussi viticoles ont été prises en compte dans les décisions de la Municipalité. A l'avenir, les études relatives à la divagation de l'Aubonne devront être suivies de manière attentive afin de préserver les sources de Chanivaz.

L'Aménagement du territoire a occupé la Municipalité de Buchillon depuis près de 10 ans avec le projet d'élaboration du PACom-Plan d'Affectation COMMunal, qui est maintenant en mains du Canton pour signature du Conseil d'Etat et une entrée en application probable d'ici la fin 2026.

La Valorisation du patrimoine a été l'un des sujets demandant le plus de réflexion et d'engagement financier, compte tenu de l'importance et de la diversité du patrimoine tant administratif que financier que possède la commune. La commune a évolué au gré des investissements liés au patrimoine, tels que notamment la rénovation énergétique de l'administration communale et des villas de fonction, l'aménagement des abords de la salle de gym ou le déplacement de la déchèterie. La Municipalité a aussi travaillé sur des projets en lien avec la gestion de l'eau, une meilleure valorisation des déchets et l'étude d'une STEP régionale ou l'extension de la STEP actuelle.

L'Administration et les ressources humaines ont été essentielles à la mise en œuvre de la politique de la Municipalité et au bon fonctionnement de nos institutions. La Municipalité a voulu une communication proactive et transparente, appuyée par des outils modernes, une gestion du personnel dynamique basée sur le respect et la confiance réciproques et la mise en place d'outils de gestion modernes et performants.

La suite du présent document permettra aux lecteurs de retrouver plus de détails pour chacun des axes, afin de constater comment la stratégie a été mise en œuvre et comment les objectifs opérationnels ont été développés.

Qualité de vie et bien-être



STRATÉGIE

- Privilégier une excellente qualité de vie dans la commune pour les citoyens
- Fournir des prestations de haute qualité à la population
- Favoriser un développement durable



Bilan stratégie « Qualité de vie et bien-être »

Résumé du bilan *Qualité de vie et bien-être*

« Il fait bon vivre à Buchillon » est une phrase souvent entendue à propos de notre village. La Municipalité s'est efforcée durant la législature de maintenir et favoriser cette qualité de vie qui nous est si singulière.

Les activités de la Municipalité se sont inscrites dans une logique de fournir des prestations de qualité aux Buchillonais avec un greffe disponible et à l'écoute et un site internet informatif. Notre volonté a été de favoriser l'intégration des nouveaux habitants, d'appuyer les initiatives des sociétés locales et d'organiser des activités pour nos seniors. De plus, notre position a été renforcée au sein de l'ASSAGIE pour pérenniser à long terme notre collège, notre salle de gym et favoriser l'accueil de jour des enfants du village.

Notre village est bien équipé en infrastructures au service de tous et devra à l'avenir moderniser certaines installations sportives en cohérence avec le développement de logements d'utilité publique sur la parcelle 49.

Qualité de vie et bien-être



Infrastructures sportives

- Rénovation du terrain de basket
- Rénovation de la place de jeux du collège
- Création d'un parcours didactique / sportif
- Aménagement du jardin public de Luna

Infrastructures sportives

Rénovation du terrain de basket

Rénovation de la place de jeux du collège

Initialement prévue, la réalisation de ce projet a été suspendue à la validation définitive du PACom. L'enjeu essentiel repose sur la réaffectation de la parcelle 49 (actuelle déchèterie), dont l'usage futur dictera l'implantation des infrastructures.

Toutefois, une étude de planification complète a été réalisée afin d'assurer une vision globale pour cet espace permettant de définir un nouvel ensemble cohérent intégrant l'ensemble des infrastructures : terrain de basket, mini-pitch, renouvellement complet des structures de jeux du préau.

Création d'un parcours didactique / sportif

Une étude pour l'aménagement d'un parcours didactique a été réalisée par un étudiant de la Haute École Spécialisée Bernoise (BFH). Bien que ce projet n'ait pas reçu le soutien de la Direction cantonale des forêts, d'autres réalisations concrètes ont vu le jour.

Le canapé forestier a ainsi été reconstruit grâce à un cofinancement des communes d'Etoy et de Buchillon, avec l'appui opérationnel du Groupement forestier. La pérennisation et l'entretien de cet espace sont désormais assurés par la nouvelle association « Buchillon en forêt ».

Aménagement du jardin public de Luna

Une table en bois massif et des bancs ont été installés à disposition des habitants et de la population. Cet espace est devenu, de fait, la « place des fêtes » de Buchillon, accueillant désormais la Garden Party, ainsi que les célébrations du 1er août.



Qualité de vie et bien-être



Sociétés locales

- Soutenir les sociétés locales dans leurs activités et promouvoir les activités culturelles

Nouveaux habitants

- Favoriser leur accueil et leur intégration

Sociétés locales et aînés

Soutenir les sociétés locales dans leurs activités et promouvoir les activités culturelles

L'appui aux sociétés locales par des subventions a été maintenu. Une nouvelle association, PODIUM, s'est établie à Buchillon ayant pour but de promouvoir le sport pour tous.

La Municipalité a également soutenu financièrement « Buchillon au Carré » et mis à disposition la salle du Conseil pour relancer les « Cafés du mardi ». Elle a pris une part active aux fenêtres de l'Avent et, tous les deux ans en alternance avec la fête du 1^{er} août, la fête du village a accueilli environ 300 personnes sur le terrain de Luna.

Enfin, chaque année en fin d'été, une magnifique sortie a été organisée pour les aînés, en complément du traditionnel repas de Noël offert gracieusement. Des activités supplémentaires, telles que la visite du domaine des Bois Chamblard ou des séances d'information thématiques, ont également été proposées.

Nouveaux habitants

Favoriser leur accueil et leur intégration

Tous les deux ans, la Municipalité a organisé une soirée pour l'accueil des nouveaux habitants ainsi que des jeunes atteignant leur majorité. À cette occasion, elle a convié toutes les sociétés locales à venir se présenter.

Qualité de vie et bien-être



Écoles

- Pérennisation du collège
- Maintien de classes à Buchillon
- Renforcement de la position de Buchillon au sein de l'ASSAGIE

Pérennisation du collège et maintien de classes à Buchillon

Malgré une communication active, le nombre de classes au collège varie d'année en année, essentiellement en fonction du nombre d'élèves. A noter que sans les enfants du quartier de la Plantay d'Etoy et au-delà, il n'y aurait pas assez d'enfants à Buchillon pour maintenir une activité scolaire (1P à 4P). En revanche, le nombre d'enfants inscrits à l'UAPE des Petits Matelots (parascolaire) est toujours proche du taux maximal d'occupation.

Les infrastructures du collège, avec l'intégration d'une unité d'accueil parascolaire, une cantine et une salle de gym, répondent à tous les critères d'unité de lieu définis par l'ASSAGIE. De nouveaux écrans interactifs ont été installés. La pérennité du collège n'est donc pas remise en question et la Municipalité a des espoirs fondés que le nombre de classes pour les années à venir soit renforcé.

Renforcement de la position de Buchillon au sein de l'ASSAGIE

Les statuts de l'ASSAGIE définissent le poids des communes en fonction du nombre d'habitants et d'enfants, de fait la représentation de Buchillon n'est que d'environ 5%. Malgré cela, Buchillon a pu faire entendre sa voix tant lors des assemblées générales, que dans des commissions ad hoc, mais aussi en obtenant un siège au comité de direction de Pomme Cannelle.

La sortie du réseau d'accueil de la petite enfance AJEMA pour l'intégrer au sein de l'ASSAGIE a permis d'améliorer l'offre d'accueil les enfants du réseau et de permettre une obtention de places facilitées pour les enfants de notre commune.

« Qualité de vie et bien-être »

Actions complémentaires non-prévues dans le plan de législature

Contrôle de conformité des bâtiments publics :

En janvier 2026, la Municipalité, en tant qu'autorité de surveillance, a procédé à un contrôle des établissements publics, y compris des bâtiments communaux, afin de vérifier le respect des consignes de sécurité incendie.

Il ressort de cette inspection que ces bâtiments présentent, dans l'ensemble, un niveau de sécurité satisfaisant au regard des exigences usuelles applicables aux constructions existantes. Certaines non-conformités ont toutefois été constatées et communiquées aux propriétaires ou gérants concernés afin qu'ils puissent y remédier.

Acquisition d'un véhicule pour la voirie :

En remplacement d'un tracteur datant de 1984 et ne répondant plus aux besoins, un véhicule utilitaire multifonctions de type Kramer 8085T a été acquis. Il permettra de contribuer à la qualité de vie dans la commune, grâce aux nombreuses fonctions de ses accessoires, tels que lame chasse-neige et saleuse de routes, broyeuse de talus, godets à dents, transpalette et chargeuses de poubelles.

Installation d'une borne pour vélos :

La route des deux communes étant située sur l'itinéraire pro vélo 46 tour du Léman, la Municipalité a jugé opportun de s'associer avec le TCS pour la mise en place d'une borne de réparation pour vélos. La borne a été positionnée sur la place en béton côté lac en face de la salle de gymnastique.



Politique financière



STRATÉGIE

- Autonomie financière
- Renforcement des finances communales
- Développement du cash-flow
- Maintien d'un taux d'imposition attractif



Bilan stratégie « Politique financière »

Résumé du bilan

La santé financière de la commune est bonne, malgré le poids important de la péréquation et de la facture sociale sur nos charges financières. Nos forces résident sur une absence d'endettement maintenu sur le patrimoine administratif, combinée à des investissements pourvoyeurs de cash de notre patrimoine financier et des dépenses d'exploitation parcimonieuses. Grâce à cette politique, il a été possible de garder un taux d'imposition parmi les plus bas du Canton.

A cela s'ajoute un engagement en faveur d'une production locale d'énergie électrique et une stratégie en lien avec l'aménagement du territoire visant à renforcer notre patrimoine et les revenus qu'ils génèrent dans la limite des contraintes légales imposées par l'Aménagement du territoire.

Politique financière



Mise en œuvre de la stratégie financière

- Étroite collaboration entre CoFin & CoGest et Municipalité
- Plafond d'endettement de CHF 50 millions
- Gestion parcimonieuse

Etroite collaboration entre CoFin & CoGest et Municipalité :

De manière inédite et hors de toute contrainte législative, la Municipalité a organisé de manière proactive durant la législature deux séances stratégiques réunissant ensemble la CoFin et la CoGest, permettant une communauté de vue permettant un travail constructif et collaboratif entre législatif et exécutif.

En novembre 2021, les échanges ont porté sur la stratégie financière de la législature et le renforcement des finances communales et le niveau du plafond d'endettement.

En mars 2025, les échanges ont porté sur les enjeux pour notre commune de l'introduction du nouveau système comptable MCH2.

Des séances régulières avec les deux commissions ont ponctué la législature.

Plafond d'endettement de CHF 50 millions :

Etabli d'un commun accord entre la CoFin et la CoGest, le plafond d'endettement de CHF 50 millions n'a, sans surprise, pas été atteint. Il a cependant permis d'envisager avec sérénité d'éventuels investissements et devra être maintenu à l'avenir pour permettre le développement possible sur la parcelle 49.

Gestion parcimonieuse

La Municipalité a veillé à maintenir les dépenses à un niveau raisonnable permettant de conserver pour la commune des prestations de qualité. La hausse des charges salariales est à mettre en rapport avec l'augmentation de 0.2 EPT des activités du greffe municipal et de l'augmentation moyenne annuelle des salaires entre 1% et 1.5%. Les autres charges opérationnelles sont restées constantes.

Politique financière



Mise en œuvre de la stratégie financière

- Investir dans du patrimoine financier
 - Immeubles à proximité
 - Production énergétique locale
- Engager des recherches en vue d'investir
- Négociation des conditions d'emprunts

Investir dans du patrimoine financier immeubles à proximité, production énergétique locale

Hormis l'entretien courant, les investissements de la commune au bénéfice de notre patrimoine financier se sont concentrés en priorité sur des installations de production d'électricité photovoltaïque sur les toits du hangar communal, de la ferme de Luna et de l'administration communale. Notre production annualisée actuelle s'établit à environ 125 MWh, ce qui nous motive à la création d'une CEL-Communauté Electrique Locale, afin de favoriser l'autoconsommation de nos bâtiments communaux situés dans le village, comme nous le permet dès 2026 la Loi sur l'énergie.

Engager des recherches en vue d'investir

Compte tenu du marché de l'immobilier régional, les recherches sont restées infructueuses, mais la planification dans le cadre du PACom de l'évolution de la parcelle 49 initié par la Municipalité répond à la volonté de continuer d'investir en faveur du patrimoine financier de la commune.

Négociation des conditions d'emprunts

L'emprunt hypothécaire pour Etoy-Sud a été renouvelés en 2023 pour une durée de 5 ans auprès de la BCV-Banque Cantonale au taux de 2 %. Les amortissements ont aussi été revus.

« Politique financière »

Action complémentaire non-prévue dans le plan de législature MCH2 :

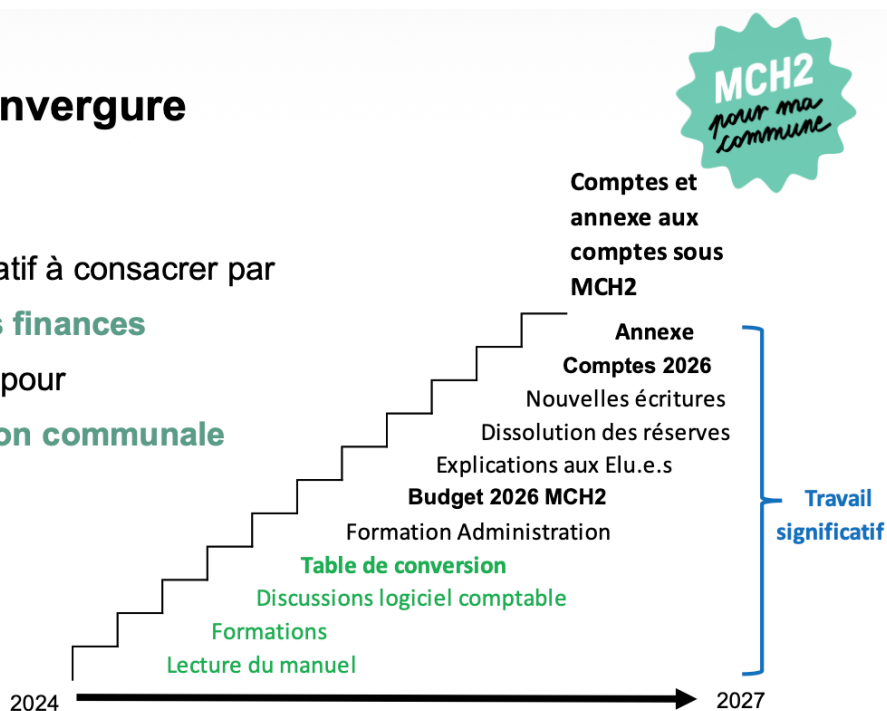
L'introduction de MCH2 pour le 1^{er} janvier 2026 a constitué, dans l'ombre, l'un des plus grands chantiers de la législature. Ce projet a nécessité un travail important de préparation mené par la Municipalité en étroite collaboration avec le Boursier, ce qui a permis l'élaboration du budget 2026 selon MCH2, de même que l'établissement non requis par la législation d'un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2026.

A cette occasion, une restructuration du bilan financier de la commune a été effectuée, avec en particulier l'affectation des fonds de réserves existants et la création de règlements pour ces fonds.



Projet d'envergure

- Temps significatif à consacrer par le **Service des finances**
- Changements pour l'**Administration communale**



Politique environnementale



STRATÉGIE

- Définir et mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse et pragmatique
- Favoriser les initiatives en faveur de l'environnement et des énergies renouvelables
- Durabiliser le patrimoine communal



Bilan stratégie « Politique environnementale »

Résumé du bilan

Sensible aux enjeux de la durabilité, la Municipalité a créé une responsabilité liée au développement durable parmi les dicastères et a engagé une réflexion visant à favoriser dans nos actions des projets en faveur de l'environnement de manière transversale. Un PECC (Plan Energie Climat Communal) a été élaboré et permettra à l'avenir de favoriser des actions en faveur de l'environnement.

L'acquisition de parcelles de forêts dans une logique de regroupement des surfaces boisées propriété de la commune et la gestion active de la forêt de la plage des Mellières contribuent à une approche rigoureuse de gestion de notre environnement.

La gestion de notre vignoble a visé à améliorer la satisfaction des consommateurs.

Le curage du port des Pêcheurs a permis de rétablir l'exploitation de ce port emblématique situé sur notre commune.

Les études et analyses en lien avec la divagation de l'Aubonne ont été menées en étroite collaboration avec le Canton et la commune d'Etoy et devront à l'avenir faire l'objet d'un suivi attentif en vue de sécuriser les sources de Chanivaz.

Politique environnementale



Plan Climat Communal

- Evaluer l'opportunité de mettre en place un Plan Energie et Climat Communal (PECC) en vue de favoriser la transition énergétique et de s'adapter aux changements climatiques
- Mettre en place un plan énergie et climat adapté à notre commune

Evaluer l'opportunité de mettre en place un Plan Energie et Climat Communal (PECC) en vue de favoriser la transition énergétique et de s'adapter aux changements climatiques

Dans le cadre des initiatives mises en place par la législation cantonale, la Municipalité a décidé de mettre en place un PECC. Sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres, la société Eqlosion Sàrl a été mandatée pour effectuer l'étude et la réalisation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) partiellement subventionné par le canton. Eqlosion a élaboré un rapport d'état des lieux concernant la commune, avec en appui un sondage en ligne auprès de la population, afin d'évaluer la sensibilité des habitants sur les enjeux climatiques et énergétiques.

Mettre en place un plan énergie et climat adapté à notre commune

À l'issue d'une réflexion approfondie, la Municipalité a retenu plusieurs actions à mettre en œuvre, adaptées aux particularités de notre commune et conformes à ses besoins spécifiques en matière de politique environnementale et d'adaptation au réchauffement climatique. La mise en œuvre du PECC fera l'objet d'une mise en œuvre dans la cadre de la nouvelle législature.

Politique environnementale



Forêts communales

- Acquisition de nouvelles parcelles
- Regroupement des parcelles actuelles
- Sentiers de promenade clairement définis et entretenus
- Gestion active de la « forêt » des Mellières
 - sécurisation et renouvellement

Acquisition de nouvelles parcelles

Malgré plusieurs sollicitations proactives auprès de propriétaires de parcelles limitrophes à celles de la commune, presque tous ont refusé de vendre leurs biens, malgré un prix proposé largement au-dessus du marché.

Regroupement des parcelles actuelles

M. A. Joyet a fait don des parcelles no 133, 202 et 262, totalisant 1'793 m². À cela s'ajoute la parcelle 208 qui a pu être acquise. Le propriétaire de la parcelle jouxtant celle de la cabane forestière a malheureusement refusé d'entrer en matière sur la vente de cette parcelle.

Sentiers de promenade clairement définis et entretenus

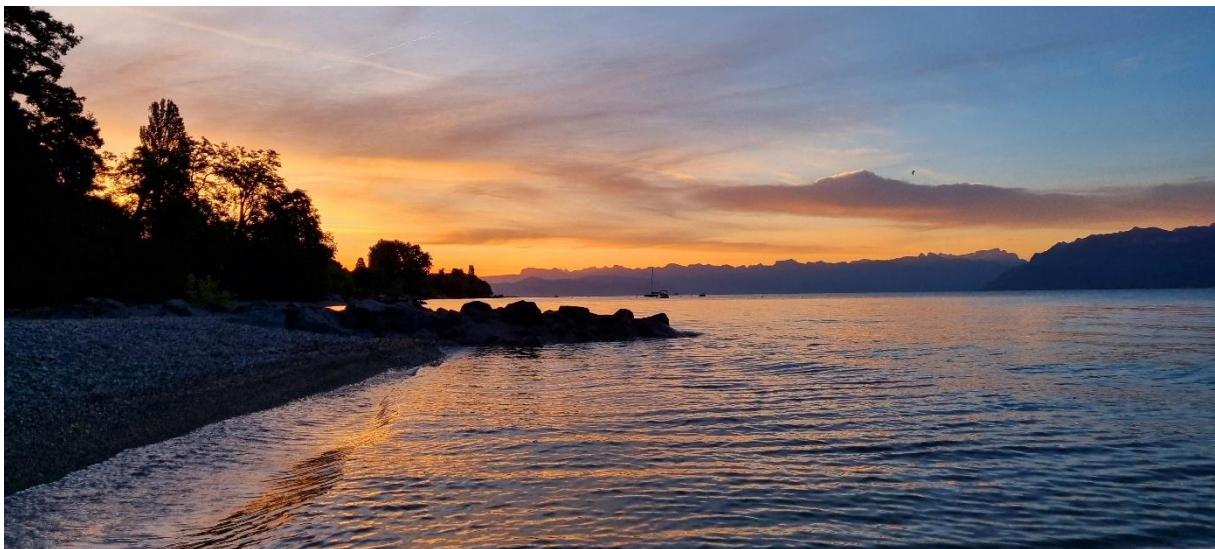
Des échanges soutenus avec le garde forestier et l'inspecteur des forêts, ainsi que des visites in situ, ont permis de définir une politique d'aménagement des sentiers dans la forêt à l'ouest du village. La volonté clairement établie est de limiter leur nombre, afin de préserver le caractère naturel de la forêt et de minimiser l'impact sur la faune et la flore. Le sentier reliant la cabane forestière aux Croix-Blanches a été privilégié, car il est déjà bien défini et multifonctionnel. Le banc public à mi-parcours a été remplacé et ses abords sécurisés. Enfin, une tournée de martelage annuelle est effectuée avec le garde forestier pour garantir la sécurité de ce passage.

Malheureusement, malgré diverses propositions adressées au propriétaire de la parcelle située en limite nord de la forêt, aucun accord n'a pu être trouvé pour maintenir le sentier le longeant. En conséquence, celui-ci a dû être supprimé des références de Vaud Rando.

Gestion active de la « forêt » des Mellières

Sécurisation et renouvellement

De nombreuses visites avec le garde forestier et l'Inspecteur des forêts ont été effectuées pour maintenir le caractère de ce lieu. Bien que cette parcelle appartienne au Canton, nous n'avons pas réussi, malgré de multiples relances et réunions, à obtenir une convention écrite de gestion. Nous y avons néanmoins réalisé d'importants travaux d'entretien, de sécurisation et de renouvellement. En particulier, suite à la tempête de 2023, plusieurs arbres ont été abattus et remplacés par des plantations compensatoires. Enfin, une visite annuelle du garde forestier assure un suivi régulier du site.



Politique environnementale



Vignes communales

- Amélioration de la qualité
- Promotion d'un « label » Buchillon
- Mise en valeur de la capite pour notre population

Amélioration de la qualité

En début de législature, une délégation de la Municipalité, des employés communaux et du cogérant de l'Accent s'est rendue chez notre vigneron encaveur, M. Brocard, afin d'envisager différentes options pour améliorer la qualité du Gamaret. Après des essais de collage peu concluants, la décision a été prise d'encaver une quantité suffisante de bouteilles pour permettre une garde de 12 mois. Cette transition, étalée sur trois ans, permet d'offrir un vin plus équilibré, dont l'élevage a permis d'assouplir l'acidité et de laisser s'exprimer ses arômes fruités.

Promotion d'un « label » Buchillon

Cette idée n'a pas été mise en œuvre car, après quelques échanges avec nos vignerons, il s'est avéré que les volumes et la clientèle ciblée étaient trop limités pour qu'un tel projet soit réalisé.

Mise en valeur de la capite pour notre population

Une table, don d'un citoyen, a été installée puis retirée car elle était hors d'usage et relativement peu utilisée. Le banc adossé à la capite a été remplacé en 2025. Sans possibilité d'installer l'eau ni l'électricité, les réalisations possibles étaient très limitées. D'autre part, la plage ainsi que le parc de Luna, situés à moins de 150 m, sont plus attractifs pour les promeneurs.

Politique environnementale



Dragage du port

- Réhabilitation de cet espace à l'usage des pêcheurs

Divagation de l'Aubonne

- Protection contre l'érosion au droit des zones de protection des eaux

Dragage du port :

Réhabilitation de cet espace à l'usage des pêcheurs

Le « Port des Pêcheurs », situé en bas de la Môle est l'un des nombreux atouts de notre village. Comme dans la quasi-totalité des ports, l'ensablement et l'envasement constituent une menace. Il est indispensable d'y réaliser régulièrement des curages pour permettre aux embarcations d'y accéder.

En 2021, avec l'autorisation de la DGE, la commune a procédé à la légalisation de trois pontons existants à l'usage de la pêche professionnelle ainsi qu'au dragage de la zone, permettant aux embarcations des pêcheurs d'utiliser le port, sur le domaine public cantonal « Lac Léman » au lieu-dit « Le Bochet ».

Divagation de l'Aubonne :

Protection contre l'érosion au droit des zones de protection des eaux

Durant la législature, la divagation de l'Aubonne en rive gauche, au droit de Chanivaz, a constitué un enjeu majeur pour la Commune de Buchillon. Les études réalisées ont mis en évidence une érosion accrue des berges et un risque de débordement du cours d'eau vers les captages, en particulier les puits PC4 et PC5.

Les analyses techniques ont confirmé la nécessité de maintenir un couloir de divagation maîtrisé afin de protéger ces infrastructures, essentielles à une ressource aquifère d'importance régionale et cantonale pour l'alimentation en eau potable. La variante privilégiée repose sur un modelé de terrain permettant de contenir les débordements, associé à un suivi renforcé de l'érosion et de la qualité des eaux.

Dans ce contexte, les communes d'Etoy et de Buchillon sont appelées à défendre activement le maintien et la protection de ces captages, en particulier les puits PC4 et PC5, face à des enjeux parfois divergents liés à la dynamique naturelle de la zone

alluviale et aux projets de renaturation du canton. La pérennité de cette ressource stratégique impose ainsi de garantir des mesures efficaces de protection, un suivi rigoureux et une position communale claire dans les arbitrages à venir.



« Politique environnementale »

Actions complémentaires non-prévues dans le plan de législature

Sensibilisation :

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation, la Municipalité a procédé à l'installation de plaques en laiton portant l'inscription « Le lac commence ici » sur une vingtaine de grilles d'évacuation des eaux pluviales, afin d'informer les habitants sur l'impact des petits déchets dans les réseaux de canalisations.

Frelon asiatique :

Suite au développement invasif du frelon asiatique et des dommages causés aux abeilles, la Municipalité soutient activement les équipes intervenant contre le frelon asiatique, en prenant en charge une partie des frais liés à la destruction des nids primaires et secondaires détectés sur son territoire.

Visites des zones forêt

Bien que la gestion des zones forestières soit strictement de la responsabilité du Canton, la Municipalité s'est jointe au garde forestier et à l'inspecteur des forêts pour effectuer un état des lieux de toutes les parcelles boisées de la commune. L'objectif est de s'assurer du respect des règlements, en particulier concernant les installations en forêt. Cette tournée est réalisée par secteur afin de couvrir l'ensemble du territoire sur la durée d'une législature. La première visite a mis en évidence quelques infractions et les propriétaires concernés en ont été notifiés.

Nouveau règlement de protection des arbres

Bien que la nouvelle loi vaudoise sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) soit entrée en vigueur en 2023, définissant clairement les objectifs de protection, sa mise en application a fait l'objet de nombreux débats. En 2025, les directives cantonales évoluaient encore régulièrement, à l'instar du règlement type communal. Ce nouveau règlement étant beaucoup plus restrictif, les associations et experts ont recommandé d'attendre qu'il atteigne une certaine stabilité, la version actuelle étant déjà la 12ème.

Aménagement du territoire



STRATÉGIE

- Définir un développement harmonieux et durable de notre commune
- Poursuivre un urbanisme permettant une excellente qualité de vie dans notre commune



Bilan stratégie « Aménagement du territoire »

Résumé du bilan

Le projet le plus important de ces dernières années est sans aucun doute le PACom, qui, après 3 mises à l'enquête publique successives, et des échanges nourris avec le Canton, devrait finalement entrer en force d'ici la fin 2026.

Les activités régulières et toujours plus complexes relatives aux demandes de permis de construire ont occupé la Municipalité et l'ont motivée à réaliser un guide explicatif à l'usage des habitants qui envisagent un projet de construction.

Aménagement du territoire



PACom

- Mise en place du nouveau PACom

Police des constructions

- Mise en place d'un guide explicatif et intuitif pour les demandes d'autorisation de construire

PACom

Mise en place du nouveau PACom

La révision du PACom, entamée dès 2015, répond à l'obligation légale de mettre en conformité le territoire avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Le défi majeur résidait dans le surdimensionnement important de la zone à bâtir communale, identifiée comme deux à trois fois trop vaste pour les besoins à 15 ans.

Un redimensionnement important, distinguant les secteurs situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire urbanisé a été opéré. Ces importantes mesures de dézonage (notamment vers des zones de verdure ou agricoles), ont fait passer la surcapacité d'accueil de 180 à 23 habitants dans le projet final voté par le Conseil communal.

Parallèlement, le projet a renforcé la protection du patrimoine naturel et paysager, incluant les sites de reproduction de batraciens et les zones alluviales.

Un projet phare de cette période est la requalification d'une partie de la parcelle 49 au centre du village. Ce secteur est désormais destiné à la création de logements d'utilité publique (LUP) et plus précisément de logements adaptés avec accompagnement (LADA), visant à favoriser la mixité sociale et à répondre aux besoins des seniors.

Après une première enquête publique en 2023 et l'adoption par le Conseil communal en février 2025, le dossier a fait l'objet d'une ultime enquête complémentaire début 2026 pour finaliser sa mise en conformité, puis d'une décision unanime du Conseil communal en mai 2026. La Municipalité est maintenant dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat pour l'entrée en force du PACom.

Police des constructions

Mise en place d'un guide explicatif et intuitif pour les demandes d'autorisation de construire

Un guide explicatif relatif aux autorisations de construire, adapté à notre commune, a été élaboré et actualisé à plusieurs reprises. Ce document a contribué au renforcement de la compréhension des aspects urbanistiques et juridiques de la population, assurant ainsi un traitement plus transparent des dossiers de mise à l'enquête dans le cadre de la police des constructions. De plus, les pages internet dédiées à ces thématiques ont été restructurées, notamment concernant les démarches pour les demandes situées hors zones à bâtir.



Valorisation du patrimoine



STRATÉGIE

- Valorisation du patrimoine administratif, soit bâtiments et espaces au service de la population
- Gestion optimisée du patrimoine financier, soit bâtiments loués pour du rendement



Bilan stratégie « Valorisation du patrimoine »

Résumé du bilan

La rénovation énergétique de l'administration communale et des villas de fonction, l'aménagement des abords de la salle de gym, le déplacement de la déchèterie, l'extension du bâtiment de voirie, la sécurisation de la route des Grands-Bois et la mise en conformité L-Hand des arrêts de bus constituent autant de projets qui ont continué de façonner le caractère de notre village.

La gestion des déchets s'est significativement améliorée avec en particulier la mise en œuvre de la taxe des déchets verts, la collecte des biodéchets, et en fin de législature la réalisation de la nouvelle déchèterie, dont la mise en œuvre finale sera réalisée en tout début de nouvelle législature.

Des études pour la réalisation d'une STEP régionale sont en voie de finalisation et vont probablement permettre de s'orienter vers une solution plus locale d'extension de la STEP de St-Prex, partagée avec Etoy et notre commune.

L'amélioration de la circulation, en particulier la sécurité des piétons a fait l'objet de plusieurs réalisations.

La Municipalité a aussi travaillé sur des projets en lien avec la gestion de l'eau.

Tous ces projets ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

Valorisation du patrimoine



Parcelles 49 et 345

Administration, grande salle, villas, collège, voirie

- Mise en œuvre de la politique environnementale communale
- Optimisation énergétique de la parcelle

Parcelles 49 et 345 : Administration, grande salle, villas, collège, voirie

Mise en œuvre de la politique environnementale communale

Une rénovation énergétique du bâtiment communal et des deux villas occupées par les employés communaux a permis de réduire de manière significative la consommation d'énergie non-renouvelable. Le collège et la chapelle sont encore chauffés au gaz ce qui devra être modifié par des énergies renouvelables lorsque l'obsolescence de ces équipements sera atteinte.

Optimisation énergétique de la parcelle

Lors des travaux de rénovation, nous avons aussi créé un microgrid connectant les villas, le collège et l'abri PC aux panneaux solaires du bâtiment communal, permettant ainsi une utilisation locale d'une partie de l'énergie produite.

Valorisation du patrimoine



Parcelles 49 et 345

Administration, grande salle, villas, collège, voirie

- Rénovation de l'administration, grande salle et villas de fonction
- Réaffectation du local de voirie
- Rénovation du couvert d'entrée du collège

Parcelles 49 et 345 : Administration, grande salle, villas, collège, voirie

Rénovation de l'administration, grande salle et villas de fonction

Pour un plus grand confort d'utilisation et des économies d'énergie, le bâtiment de l'administration communale et les villas de fonction ont été soumis à une rénovation énergétique importante. Grâce à une nouvelle isolation des toitures, le remplacement des vitrages, le démantèlement de la chaudière à mazout remplacée par une pompe à chaleur géothermique et la pose de panneaux solaires.

Réaffectation du local de voirie

Décidé lors de la législature précédente, le nouveau local de voirie, situé à l'entrée Ouest du village a été inauguré à l'occasion du 1^{er} août 2023. Il permet d'avoir une gestion optimisée des activités communales de voirie et de conciergerie.

Rénovation du couvert d'entrée du collège

Les entrées côté Jura et côté lac du collège étaient protégées des intempéries par des couverts en bois et métal. La partie en bois ayant besoin d'une rénovation complète, il a été procédé à un remplacement par une structure plus légère en toile tendue, matériau similaire à celui de la cour de récréation couverte.

Action complémentaire non-prévue dans le plan de législature

Toilettes publiques

Suite à une interpellation au Conseil communal, quant à la vétusté des toilettes publiques, fin 2025, la Municipalité a entrepris la réfection de l'édicule WC public proche du cimetière et des toilettes publiques sises à la plage des Pêcheurs. La plage des Pêcheurs a aussi vu la création d'une douche extérieure dont les baigneurs pourront profiter en saison.

Valorisation du patrimoine



Bâtiments communaux

- Réaffectation de l'espace multifonctionnel situé dans la ferme de LUNA
- Mise en conformité de l'abri PC

Bâtiments communaux

Réaffectation de l'espace multifonctionnel situé dans la ferme de LUNA

Suite à la fermeture du restaurant l'Accent, la Municipalité a mené une réflexion générale visant à privilégier le maintien d'une activité de restauration de qualité au centre du village, tout en n'écartant pas une reconversion vers des logements ou une solution combinée.

Avec une nouvelle convention avec les voisins permettant une ouverture de l'établissement le week-end, y compris pour la terrasse, la Municipalité espère trouver une entente avec l'actuel locataire pour faciliter l'établissement d'un nouveau restaurant. Dans ce contexte, une analyse de la future utilisation de la salle multifonctionnelle du premier étage du bâtiment Place du Village 1 conclut qu'elle ne répond pas aux besoins actuels du marché de la restauration et que l'offre de salle à disposition de la population est suffisante. Un projet de conversion en un appartement est ainsi privilégié.

Mise en conformité de l'abri PC

Les exigences d'utilisation de l'abri PC, en particulier à l'usage civil, dans notre cas à la location à deux groupes de musique, a nécessité des travaux de mise en conformité qui le rende sûr pour les locataires et opérationnel pour la Protection Civile.

Valorisation du patrimoine



Réaménagement de la place de la salle de gymnastique

- Moins de béton
- Plus de verdure
- Éclairage différent

Réaménagement de la place de la salle de gymnastique

Moins de béton, Plus de verdure, Éclairage différent

Le projet de réaménagement de la place de la salle de gymnastique, visait à moderniser cet espace public, à le végétaliser et à améliorer son usage par la population. Le remplacement des bancs existants et l'amélioration de l'éclairage ont permis de revaloriser ce lieu central de la vie communale, principalement pour les écoliers et les sportifs. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration durable des espaces publics et du cadre de vie à Buchillon.



Valorisation du patrimoine



Déchets

- Collecte & valorisation des bio-déchets
- Mise en œuvre de la taxe déchets verts
- Envisager le déplacement de la déchetterie

STEP

- Collaborer avec St-Prex et Etoy pour la gestion de la STEP à moyen terme
- Projet de STEP régionale à long terme

Valorisation des biodéchets

La collecte des déchets dits « méthanisables » ou « lavures » permet une bien meilleure valorisation que le simple compostage, puisqu'ils permettent de produire du gaz au centre de traitement de Lavigny (Ecorecyclage). À cet effet, cinq points de collecte ont été mis en place et un ramassage hebdomadaire est effectué. L'utilisation de ces bacs a progressé de manière constante depuis leur installation en début de législature.

Mise en œuvre de la taxe déchets verts

L'accès à la déchèterie verte est dorénavant conditionné au paiement d'une taxe annuelle donnant droit à une carte d'accès. Cette taxe est calculée à raison de 20 centimes par mètre carré de jardin, tel que spécifié dans le registre foncier. Cette proportionnalité respecte le principe du « pollueur-payeur » exigé par la loi sur la gestion des déchets. Cette taxe n'est perçue que pour les propriétaires souhaitant faire usage de la déchèterie. Les revenus générés, environ CHF 30 000.– par an, contribuent fortement à équilibrer le compte des déchets qui, pour rappel, ne doit pas être financé par l'impôt.

Envisager le déplacement de la déchèterie

Le déplacement de la déchèterie répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- **Regrouper** l'ensemble de la collecte sur un site unique pour optimiser la gestion du personnel et faciliter la circulation des usagers.
- **Libérer** le site actuel en vue de valoriser la parcelle 49 par la construction de logements locatifs (LADA selon PACOM).
- **Mettre en conformité** la collecte des déchets verts, la configuration actuelle ne permettant pas la récupération des jus de compost.

- **Sécuriser** la zone scolaire et récréative : une déchèterie n'a plus sa place dans un lieu fréquenté par des enfants et des parents, en raison des risques liés à la cohabitation avec les usagers et les véhicules communaux.

La nouvelle déchèterie, dont les travaux s'achèveront en toute fin de législature, répondra aux exigences suivantes :

- **Centralisation** des collectes permettant de réduire le recours aux auxiliaires.
- **Nouvelle zone verte** aux normes, couverte et équipée d'un récupérateur de jus de compost.
- **Stationnement et accès optimisés** : flux circulaire pour limiter les manœuvres accidentogènes et accès facilité pour les remorques (déchargement direct).
- **Espace « petits déchets »** couvert, incluant un local sécurisé (sous clé) pour les déchets spéciaux.
- **Zone des grandes bennes** complétée par une benne spécifique pour le bois, qui représente environ 50 % des encombrants actuels.
- **Tri sélectif du verre** permettant de doubler le prix de rétrocession par rapport au verre non trié.
- **Accès** en tout temps pour le dépôt des ordures ménagères.

Bien que la population de Buchillon ne soit pas amenée à croître significativement dans les décennies à venir, des espaces de réserve permettront, le cas échéant, de collecter de nouveaux déchets (ex: plastiques). Enfin, ce déménagement sera l'opportunité de renégocier l'ensemble des contrats avec nos prestataires.

STEP

Collaborer avec St-Prex et Etoy pour la gestion de la STEP à moyen terme Projet de STEP régionale à long terme

La station d'épuration intercommunale située à Saint-Prex, exploitée pour les communes de Buchillon, Etoy et Saint-Prex, constitue une infrastructure essentielle au traitement des eaux usées. Mise en service dans les années 1970 et régulièrement adaptée, elle répond encore aux besoins actuels, mais montre des signes de vieillissement et laisse entrevoir une saturation hydraulique à moyen terme.

Dans le cadre de la planification cantonale, un projet de STEP régionale plus large a été envisagé afin de mutualiser les infrastructures à une échelle élargie. Toutefois, ce projet rencontre des difficultés importantes, notamment liées à la disponibilité des terrains et à des enjeux énergétiques et de localisation, ce qui retarde sa concrétisation.

Face à ces incertitudes, les trois communes ont engagé des réflexions parallèles visant à évaluer les possibilités de mise à niveau de la STEP existante, tant en termes de capacité que de conformité aux normes futures. Cette démarche tient compte de l'augmentation continue de la population et, par conséquent, des volumes à traiter.

La situation actuelle place ainsi les communes devant un choix stratégique : poursuivre dans la voie d'une régionalisation encore incertaine ou investir dans la modernisation de l'infrastructure existante. Dans ce contexte, la maîtrise des coûts de maintenance croissants, la sécurité de l'exploitation et l'anticipation des besoins futurs constituent des enjeux centraux pour garantir une gestion durable de l'assainissement.

Valorisation du patrimoine



Routes

- Améliorer la circulation et la signalétique

Eaux

- Veiller au bon maintien des canalisations

Routes

Améliorer la circulation et la signalétique

Le tronçon routier reliant l'auberge des Grands Bois au carrefour « AMAG » a été aménagé avec une BLP (bande longitudinale pour piétons), complétée par l'installation de potelets afin de sécuriser ce nouveau cheminement. Ces aménagements visent à renforcer la sécurité des piétons tout en contribuant à modérer le trafic automobile.

Un dispositif similaire, sans potelets, a également été mis en place à la rue des Petits-Champs.

La zone centrale de notre village est maintenant limitée à 30 km/h, avec des extensions récentes sur la route des Bruyères et la route des Deux-communes.

Par ailleurs, le marquage des places de stationnement du parking de la chapelle a été entièrement refait, et des emplacements spécifiques pour les scooters ont été créés.

Eaux

Veiller au bon maintien des canalisations

La Municipalité a mandaté l'entreprise Corelltech pour installer 40 capteurs, qui seront relevés chaque mois. Ce dispositif permet de détecter rapidement d'éventuelles fuites, avant même qu'elles ne deviennent visibles. Il devient ainsi possible d'intervenir en amont, limitant l'ampleur des dégâts et réduisant les coûts de réparation.

« Valorisation du patrimoine »

Action complémentaire non-prévue dans le plan de législature

Mise en conformité L-Hand des arrêts de bus

La Municipalité a procédé à la mise en conformité des deux arrêts de bus situés sur la Route des Deux-Communes, conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Les travaux réalisés ont notamment porté sur l'adaptation des quais et l'amélioration des accès piétons afin de garantir une meilleure accessibilité, sécurité et autonomie des usagers, en particulier des personnes à mobilité réduite.





STRATÉGIE

- S'orienter vers la digitalisation des activités
- Améliorer la communication à la population
- Valoriser le personnel communal



Bilan stratégie

« Administration et ressources humaines »

Résumé du bilan

La mise en œuvre d'outils informatiques à la fois performants et sécurisés a constitué un défi technologique majeur, avec en particulier la certification de notre environnement informatique en matière de sécurité, mais aussi la mise en place du logiciel de gestion e-Séances, qui a permis d'améliorer la qualité et l'efficacité de la tenue des séances de Municipalité.

L'engagement de la Municipalité pour une meilleure communication a pris forme tant sur le site internet de la commune que dans la transparence des informations détaillées fournies au Conseil communal.

La gestion du personnel communal s'est concentrée sur l'écoute et le respect, dans une optique de mesure la qualité des activités accomplies et le niveau de satisfaction des employés, qui sont essentiels à la mise en place de la stratégie de la Municipalité.

Administration et ressources humaines



Accélérer la transition numérique

- Refonte du site internet communal
- Sécurisation des données

Communication

- Améliorer les outils de communication
- Offrir un espace d'expression à la population

Accélérer la transition numérique

Refonte du site internet communal

Le site internet de la commune a été entièrement repensé pour être plus moderne, convivial et, surtout, pour faciliter la gestion des informations.

Grâce à cette refonte, le greffe peut désormais ajouter des documents et des actualités de manière rapide et autonome. De nouvelles fonctionnalités, telles que la réservation en ligne des salles communales, ont été intégrées. Les préavis municipaux, les rapports de commissions ainsi que les procès-verbaux du Conseil sont également mis à disposition. Enfin, les informations relatives à des événements ponctuels importants, tels que les élections, sont publiées sans délai.

Sécurisation des données

Les différentes attaques dont certaines communes ont malheureusement fait l'objet nous ont incités à revoir entièrement notre concept de cybersécurité. Une feuille de route a rapidement été mise en place et nous a permis d'obtenir le label « Cybersafe » en 2023, lequel a été reconduit en 2025 suite à un audit exhaustif.

Parmi les éléments essentiels mis en œuvre, on peut noter :

- Le renouvellement de nos routeurs Wi-Fi et une séparation claire entre les accès des municipaux et des autres usagers.
- Le stockage de l'ensemble des données sur un cloud géré par notre prestataire informatique (OFISA), avec des accès strictement contrôlés.
- Une gestion stricte des mots de passe et la mise à jour régulière des applications.

En parallèle, des formations ont été dispensées aux municipaux et aux employés, complétées par des tests utilisateurs réguliers. Le dernier rapport de test de « phishing » n'a indiqué aucun « clic » intempestif, confirmant ainsi l'efficacité des formations prodiguées.

Communication

Améliorer les outils de communication

La refonte du site internet, tout comme la mise à disposition de l'application pour téléphones portables OIOI WEB a permis d'améliorer la transmission rapide des informations à la population.

Au sein du Conseil communal, la Municipalité a largement communiqué sur tous les projets en cours et ses interventions semblent avoir été appréciées.

Offrir un espace d'expression à la population

La Municipalité est restée à l'écoute des attentes de la population, mais n'a pas organisé de séances régulières, constatant que ces séances ne répondaient pas à de larges attentes. Pour preuve, la présence du public au sein des séances du Conseil communal a toujours été extrêmement limitée (1 à 3 personnes le plus souvent), de même que les séances d'informations spécifiques organisées par la Municipalité ont connu une fréquentation très limitée, hormis celle relative au PACom. L'engagement en faveur de la vie politique de la commune est aussi très mesuré avec une réelle difficulté à trouver des candidats au Conseil communal lors des élections.

Commune de Buchillon

Officiel Administration Vie Locale A propos

Recherche

BIENVENUE

ACTUALITÉS

Rencontre Nationale des Vieux Tracteurs - Vucherens - Repas des aînés
Publié le 26 mai 2026
Dans le cadre de cette manifestation, un repas des aînés aura lieu le jeudi 13 août 2026 dès 11h30, avec exposition de vieux tracteurs et machines agricoles. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale de Buchillon jusqu'au 20 juillet 2026. Les inscriptions seront ensuite transmises aux organisateurs.
→ [Informations repas des aînés - Vucherens](#)

Actions citoyennes - Bénévolat pour la préservation de l'environnement
Publié le 16 avril 2026
Participez à l'arrachage des Renouées afin de préserver la biodiversité locale.
→ www.asleman.org/halte-aux-renouees/
→ [Flyer renouées](#)

AGENDA

16 juin	Conseil communal Séance à 20h - Maison de commune
18 juin	Législature 2026-2031 L'installation des autorités communales aura lieu à la Maison de Commune à 18h00
1 août	Fête nationale La fête du 1er août aura lieu cette année à Buchillon. Le programme des festivités sera publié ultérieurement.
6 oct.	Conseil communal Séance à 20h - Maison de commune

Administration et **ressources humaines**



Gestion du personnel communal

- Municipal Référent RH pour écoute, gestion, relations internes, évaluation
- Relations Employé-Municipal par dicastère
- Veiller à la motivation du personnel communal au service de la population

Gestion du personnel communal

Municipal Référent RH pour écoute, gestion, relations internes, évaluation

Un Municipal référent pour le personnel communal est resté à l'écoute des employés communaux pour les sujets d'ordre général, en complément des liens directs par dicastère entre les employés et la Municipalité. Un entretien d'évaluation a été réalisé chaque année, permettant de faire un bilan de satisfaction et de permettre d'identifier les éventuels points d'amélioration et besoins de formation.

La Municipalité a évalué la création d'un cahier des charges pour chacun des employés communaux mais a décidé d'y renoncer car il s'agirait soit d'un document trop général en lien avec les missions, soit d'un document trop détaillé listant chaque tâche.

Relations Employé - Municipal par dicastère

En fonction des dicastères, chaque Municipal a entretenu des liens directs avec les employés communaux, permettant d'assurer un fonctionnement optimum des activités régissant la commune. Une séance opérationnelle mensuelle s'est tenue avec les employés communaux, permettant en complément de suivi l'avancement des projets.

Veiller à la motivation du personnel communal au service de la population

L'engagement des employés communaux est exemplaire et a été particulièrement appréciée par la Municipalité. Il ressort en particulier des entretiens d'évaluation que la motivation des employés communaux est excellente et découle à la fois d'une bonne communication avec la Municipalité et entre les employés, mais aussi d'une autonomie d'action laissée à chacun dans le cadre des missions fixées.

« Administration et ressources humaines »

Action complémentaire non-prévue dans le plan de législature

e-Séances :

L'introduction du logiciel e-Séances a très largement contribué à la digitalisation du fonctionnement de nos institutions. Alors que les séances de Municipalité fonctionnaient en début de législature de manière traditionnelle avec un volume important de papiers et une prise de PV classique, le passage à e-Séance a permis de faire disparaître le traitement papier (hormis pour les factures), de permettre une préparation optimale des séances pour le greffe et la Municipalité et d'avoir un PV découlant directement de l'ordre du jour.

6 axes stratégiques



1. Qualité de vie et bien-être

2. Politique financière

3. Politique environnementale

4. Aménagement du territoire

5. Valorisation du patrimoine

6. Administration et ressources humaines



Bilan de législature - Conclusion et recommandations

A l'issue de cinq années d'un travail intense et structuré réalisé par une équipe municipale engagée et unie, le présent document *Bilan de législature* permet d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie établie et de mesurer le respect des engagements pris par la Municipalité envers la population et le Conseil communal.

L'action de la Municipalité s'est inscrite dans une logique de collaboration constructive avec le Conseil communal et n'aurait pu être possible sans l'engagement sans faille des employés communaux.

Une transition ordonnée et positive s'est engagée en fin de législature avec la nouvelle Municipalité afin d'assurer une continuité dans l'action politique de la Municipalité et du Conseil communal au service de la population et des intérêts de la commune.

Buchillon, juin 2026